

Règlements

Consultez [Les règlements de notre établissement](#)

RÈGLEMENTS de l'Éco-site

1. Tout séjour est payable dès l'arrivée et n'est pas remboursable
2. L'enregistrement au poste d'accueil est obligatoire pour tout le monde.
3. Seulement 2 tentes, peut être installée sur le site. Une petite tente pour les enfants est cependant acceptée.
4. Le couvre-feu est fixé à 23 h. Après le couvre-feu, il est strictement défendu de parler à haute voix, de faire entendre de la musique, de causer du tapage.
5. Aucune voiture ne peut être stationnée sur le site de camping. Les véhicules doivent être laissés dans l'aire de stationnement à l'entrée du terrain de camping. Une brouette est disponible pour le transport des bagages.
6. Déposer les déchets ou détritrus dans les endroits prévus à cette fin. Le rond de feu n'est pas une poubelle.
7. Les feux de camp et de cuisson sont permis uniquement dans les ronds de feu. Toujours éteindre un feu avant de partir ou de s'endormir.
8. Il est interdit de déranger ou de molester les animaux sauvages, de couper ou de mutiler les arbres, arbustes ou autres plantes ou de détériorer l'environnement de quelque façon que ce soit.
9. Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse et leurs excréments doivent être ramassés immédiatement.
10. L'emplacement loué doit être libéré avant 13 h et être laissé dans un bon état. Tout usager qui ne se conforme pas à la réglementation peut être expulsé immédiatement du terrain de camping, que ce soit le jour ou la nuit.
11. Les embarcations (bateau, moto-marine) autre qu'un kayak, canot ou pédalo ne doivent échouer sur la zone utilisée par les baigneurs. Ils doivent être placés à l'endroit prévu à cette fin.
12. Interdiction de créer des vagues abusives avec un bateau ou moto-marine dans les zones utilisées par les baigneurs, afin de protéger les utilisateurs et les herbiers aquatiques.
13. Aider l'Éco-site à protéger le site en signalant les individus qui détruisent l'environnement ou le bien d'autrui en appelant le 418 963-2730 (bureau municipal).
14. Le naturisme ou nudisme sont interdits sur le territoire sous gestion de l'Éco-Site.
15. Le racolage est strictement interdit